

Alerte canicule - communication du Ministère des sports, _Mesdames et Messieurs, _

Météo France annonce une épisode caniculaire lors des prochains jours, notamment dans le sud-ouest de la France. De nombreux départements vont être placés en vigilance orange et rouge dans les jours prochains. Le pic de cet épisode devrait intervenir lundi.

Je souhaitais donc rappeler que, dans ce contexte, il est donc formellement déconseillé de pratiquer une activité sportive aux heures les plus chaudes.

Il convient également aux organisateurs de manifestations sportives de décaler si possible les horaires des épreuves aux heures les moins chaudes voir de reporter ou d'annuler lesdites manifestations.

Des mesures réglementaires de limitation ou d'interdiction adaptées aux circonstances et relevant de leurs pouvoirs de police administratives seront prises par les préfets, en fonction de l'analyse de la situation, en lien avec les partenaires, notamment en matière de grand rassemblement ou de manifestation sportive. Le cas échéant, les capacités de secours seront adaptées.

_Il est rappelé également à tous que la canicule peut entraîner des effets sanitaires indirects. Aussi, il est important de rappeler de ne jamais laisser les enfants seuls dans l'eau, de se baigner dans des endroits autorisés, d'éviter de se baigner dans les eaux trop fraîches et d'entrer dans l'eau progressivement pour éviter un choc thermique susceptible d'entraîner une perte de connaissance, conformément aux instructions en pièces jointes. _

Je compte sur vous pour relayer ces messages et mettre en œuvre les mesures de prévention les plus appropriées.

_Je vous serai également gré de bien vouloir me communiquer des informations sur les aménagements des manifestations sportives importantes sur votre territoire (décalage, report ou annulation, interdiction par le préfet). _

Je vous remercie par avance pour votre coopération et votre diligence.

**BUREAU DE L'ACCOMPAGNEMENT À L'AUTONOMIE DES FÉDÉRATIONS
SPORTIVES ET SPORT PROFESSIONNEL**